



GRAND CONSEIL

Postulat - 26_POS_12 - Mathilde Marendaz et consorts - Garantir l'accès aux soins face à la problématique du renoncement : soutenir les initiatives d'accès aux soins supportées par la société civile dans le Canton

Texte déposé :

En Suisse, en 2024, [un senior sur cinq a renoncé à au moins un soin pour des raisons financières selon les conclusions d'une étude menée à l'Université de Fribourg, la Haute École de santé La Source et la Swiss School of Public Health](#). Les soins dentaires restent ceux auxquels les retraité·e·s renoncent le plus fréquemment (13% des participants en 2024), mais aussi le reste des prestations couvertes par l'assurance maladie obligatoire (13% des participants également en 2024). Un des grands facteurs de renoncement aux soins se situe dans les freins administratifs et financiers du système Lamal, constitué d'autant de barrages qui compliquent l'accès à la santé garanti par la Constitution suisse.

Divers projets d'accès aux soins de santé supporté par des initiatives de la société civile – ou certaines collectivités publiques – font rempart, dans notre Canton, à cette inégalité d'accès aux soins : à Lausanne, le Point d'Eau, ouvert il y a 25 ans, propose des consultations médicales (soins médicaux et infirmiers, podologie, soins dentaires), paramédicales (ostéopathie, physiothérapie, massage thérapeutique) et des prestations d'hygiène (douche, lessive, coiffure). La plupart des professionnel·le·s y sont bénévoles et les prix des consultations se veulent abordables : 40.- pour le dentiste et 5.- pour la plupart des autres spécialités. À Yverdon-les-Bains, le projet pilote de Caso (Centre d'Accueil en Santé et Orientation) permet à toute personne qui s'y présente de bénéficier d'une consultation par un·e infirmier·ère et y adresser toute question en lien avec sa santé, gratuitement. Cette initiative coordonnée par la Ville et l'ONG Médecins du Monde offre également des séances avec un·e hygiéniste dentaire. Leur structure témoigne que 39% des personnes qu'ils rencontrent ont une assurance maladie, un médecin traitant et un accès aux subsides mais ne pas avoir recours aux soins. Les raisons principales évoquées sont la distance (système saturé donc médecin traitant dans une autre ville), les coûts (franchise à 2500 le plus souvent) ou troisièmement, un manque de confiance.

Une autre initiative bénévole et financée par une fondation privée, la *Case2Santé* à Yverdon-les-Bains, vise à créer un lieu de proximité pour écouter et accompagner les personnes dans leurs questions de santé et offrir des services hygiéniques (douches) et de consultations médicales gratuites par des professionnel·le·s de la santé.

Selon l'OMS, « la **santé communautaire** est le processus par lequel les membres d'une collectivité, géographique ou sociale, conscients de leur appartenance à un même groupe, réfléchissent en commun sur les problèmes de leur santé, expriment leurs besoins prioritaires et participent activement

à la mise en place, au déroulement et à l'évaluation des activités les plus aptes à répondre à ces priorités ». Ces initiatives, complémentaires avec le système de santé étatique, constituent une solution aux personnes qui renoncent aux soins puisqu'elles ne sont pas dans une logique de financement Lamal et qu'il s'agit de budgets attribués. C'est ce qui les rend nécessaire.

Au niveau cantonal, plusieurs dispositifs s'inscrivent déjà dans une perspective de santé communautaire ou de promotion de la santé : le programme CoSAC (Coordination des Soins et de l'Aide dans la Communauté) vise à mieux coordonner les soins, la prévention, l'action sociale et l'implication des usagers dans leur environnement de vie, pour une prise en charge intégrée au plus près des habitant·e·s ; le label « Commune en santé » et l'appel à projets pour les communes vaudoises encouragent des actions locales de promotion de la santé et de prévention, valorisant des démarches participatives.

Cependant, un manque de visibilité systématique, de reconnaissance institutionnelle et de soutien structuré freine parfois l'émergence, la pérennisation ou la diffusion de ces initiatives, en particulier lorsqu'elles reposent sur l'engagement bénévole. Comme en témoigne la situation d'un sénior sur cinq qui a renoncé à un soin en Suisse en 2024.

Par ce postulat, j'ai donc l'honneur de demander au Conseil d'État :

1. D'analyser les besoins des initiatives de santé communautaire sur le territoire vaudois (associations, communes) en matière de visibilité, de coordination, de ressources (logistiques, humaines, financières) et d'accès aux réseaux ;
2. D'identifier des modalités d'accompagnement (financements, appels à projets, des incubateurs de projets communautaires, des plateformes d'échange) pour soutenir ces actions tout en respectant leur autonomie et leur ancrage local ;
3. D'intégrer les initiatives citoyennes dans une stratégie cantonale de promotion de la santé, en s'appuyant sur les mécanismes existants (CoSAC, « Commune en santé », appels à projets Unisanté, etc.) et en envisageant de nouveaux soutiens

Une meilleure valorisation des initiatives de santé communautaire augmenterait l'accessibilité des ressources pour la population et encouragerait à l'accès aux soins. Investir dans ce type de démarche permet en outre d'éviter que celles-ci se détachent du système et qu'on voit des modèles parallèles émerger avec une santé à deux vitesses.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Date de dépôt : 17.03.2026

Cosignatures :

1. Alexandre Rydlo (SOC)

2. Céline Misiego (EP)
3. Denis Corboz (SOC)
4. Elodie Lopez (EP)
5. Felix Stürner (VER)
6. Géraldine Dubuis (VER)
7. Hadrien Buclin (EP)
8. Isabelle Freymond (IND)
9. Jean Valentin de Saussure (VER)
10. Jean-Claude Favre (V'L)
11. Joëlle Minacci (EP)
12. Laure Jaton (SOC)
13. Marc Vuilleumier (EP)
14. Martine Gerber (VER)
15. Pierre Fonjallaz (VER)
16. Rebecca Joly (VER)
17. Sandra Pasquier (SOC)
18. Sébastien Kessler (SOC)
19. Sylvie Pittet Blanchette (SOC)
20. Sylvie Podio (VER)
21. Yves Paccaud (SOC)